



Communiqué commun des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires

La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine-et-Loire, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leurs responsabilités en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de nos réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toutes autres considérations, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salariés, leur santé, ainsi que celle de toute la population.

Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger. Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations du Maine-et-Loire qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non essentielles à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des centaines de salariés.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Maine-et-Loire saluent les décisions de fermeture d'entreprises et administrations (Scania, Manitou, Nicoll, Bucher-Vaslin, CBI, La Goupille Canelée, AMIPI, Triade, Apave, SVA, Grolleau, Socredis et de nombreuses autres...) et condamnent avec la plus grande fermeté celles qui s'obstinent à mettre la vie de leurs salariés, et par ricochet de toute la population, en danger.

À défaut d'une décision responsable du patronat, elles demandent solennellement à M. le Préfet Maine-et-Loire d'intervenir pour les contraindre à la fermeture.

Elles condamnent notamment avec la plus grande fermeté la position gouvernementale cherchant à imposer aux entreprises du bâtiment à reprendre les chantiers, contradictoire avec l'injonction de « rester chez soi », ce qui engendre la plus grande des confusions. Nous sommes aux côtés de nos structures syndicales pour défendre les salariés dans ce cadre.

Qui ira annoncer le décès d'un salarié qui a été obligé de rester travailler dans une entreprise non essentielle au nom de la sacro-sainte vision libérale du président de la République et de son gouvernement ?

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité, en obtenant les moyens nécessaires à la protection de leur propre santé.

Nous exigeons par ailleurs que tous les salariés, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %. Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salariés ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net comme le prévoient les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restant à leur charge.

.../...

Nous condamnons fermement le vote d'une **loi d'urgence sanitaire** qui autorise de nombreux écarts aux libertés publiques et au droit du travail et notamment cette autorisation donnée aux entreprises de modifier les congés 2020 restant à prendre, d'imposer unilatéralement la prise de RTT et de Comptes épargne temps.

Il est hors de question d'user de cette période pour remettre en cause les droits des salariés.

Nous condamnons le fait que des employeurs cherchent à imposer des congés payés aux salariés hors respect des règles. Chacun admettra que cette période de libertés restreintes et de confinement ne peut en aucun cas être considérée comme un temps de repos et de loisirs.

Dans cette période, les rôles respectifs des organisations syndicales et des Institutions représentatives du personnel doivent être maintenus et respectés. Nous appelons toutes nos structures à être vigilantes sur ce respect par les employeurs. **Coronavirus ou pas, le délit d'entrave reste un délit, le droit syndical comme le droit du travail ne sont pas solubles dans la crise sanitaire.**

Depuis quelques jours, les services publics sont parés de vertus, alors qu'ils étaient déconsidérés et voués aux privatisations ou au démantèlement. Dans leurs diverses interventions, le Président de la République et les différents membres du gouvernement osent rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Le gouvernement promet des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle. **Il est de leur responsabilité, avant tout, de doter les personnels des matériels de protection nécessaires, de mettre tous les moyens nécessaires pour créer les lits d'hospitalisation, les postes de médecins, infirmières, soignants et non-soignants qui manquent cruellement aujourd'hui et revaloriser le point d'indice de manière significative.**

Pour combattre efficacement le coronavirus, pour répondre à la crise sanitaire, il faut répondre aux revendications urgentes des personnels de santé et de toutes celles et ceux qui assurent le service public.

Dans nombre d'entreprises et de services publics, l'impréparation est criante. Il en va ainsi de la « continuité pédagogique » dans l'Éducation qui ne tient que sur l'investissement des enseignants et leur volontariat pour assurer l'accueil des enfants des soignants. Les populations les plus fragiles, les foyers les plus précaires, les familles monoparentales, les personnes isolées, les migrant·e-s, les sans-abris commencent à payer le prix fort. Les effets d'annonces des ministres ne masquent pas les ratés en tous genres.

Nos organisations tiennent à saluer le dévouement et la solidarité des personnels de santé qui, malgré les risques pour leur propre santé, font face avec courage à leurs responsabilités en maintenant le service public du mieux qu'ils le peuvent.

Nous saluons également tous les agents des services publics et des entreprises qui poursuivent leur activité, dans les secteurs nécessaires à la réponse aux besoins fondamentaux.

Nos organisations appellent solennellement à fermer toutes les entreprises non essentielles et à mettre à disposition les moyens de protection pour les salariés des secteurs indispensables à la lutte contre le virus.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine-et-Loire restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain de la défense des intérêts des salariés et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent.

Angers, le 24 mars 2020